



13^{ème} Open Rapide de Colomiers 25 février 2024

REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 : Généralités

- La Section Echecs du Club Loisirs Léo Lagrange de Colomiers organise le 25 février 2024 le 13^{ème} Open Rapide de Colomiers à la Salle Gascogne Allée du Rouergue à Colomiers.
- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs étant licencié A ou B à jour de leur licence à la date du tournoi.
- Dans le cas où la licence ne serait pas à jour, les joueurs autorisent le club de Colomiers à procéder à la régularisation par la prise d'une licence B auprès de la Fédération Française des Echecs soit 3€ pour la licence B pour un jeune et 9€ pour un adulte.
- Le tournoi est homologué rapide FIDE

Article 2 : Règles du jeu et appariements

- Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE en 2022 à Chennai (Inde) et entrées en application de 1^{er} janvier 2023.
- C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.5 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.
- Les appariements se font au système suisse intégral avec l'aide du logiciel Papi 3.3.7
- Seront appariés pour la 1^{ère} ronde, les joueurs qui auront pointés à la table d'arbitrage.
- Il sera possible de rentrer à la 2^{ème} ronde selon les mêmes règles telles qu'indiquées précédemment.
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge

Article 3 : Déroulement des rondes

- Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 2x20 mn + 3 sec/coup.
- Le délai de forfait est fixé à 10 mns. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.
- On considérera qu'un joueur sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- A la fin de chaque partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place. Le gagnant (ou les 2 joueurs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque.

Article 4 : Horaires

- La clôture des inscriptions est fixée à **9h15**
- La 1^{ère} ronde débutera à **9h30**
- La remise des prix se déroulera vers **18h00**

Article 5 : Droits d'inscription et liste des prix

- Droits d'inscription : 13€ pour un adulte (15€ après le 23/02) et 6 € pour un jeune (8€ après le 23/02)
- La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant la 4^{ème} ronde.



13^{ème} Open Rapide de Colomiers
25 février 2024

REGLEMENT INTERIEUR



Article 6 : Classement et attribution des prix

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les ex-aequos seront départagés au Buchholz Tronqué, Buchholz puis à la Performance.
- Les prix spéciaux et par catégorie seront attribués en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage.
- Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Article 7 : Rappels disciplinaires

- Les téléphones portables doivent être éteints. Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son détenteur.

Article 8 : Noms des arbitres

- L'arbitre Principal est Jean Christophe CARPENTIER (Arbitre Fédéral Open 2)
- L'arbitre assistant est Charles BARRERA (Arbitre Fédéral Club)

Article 9 : Décisions de l'arbitre au cours du jeu

- Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

Article 10 : Droit à l'image

- En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 11 : publication du classement

- Le classement final du tournoi sera affiché avant la remise des prix.

Article 12 : Acceptation du présent règlement

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

Article 13 : Mesures sanitaires

- Les participants devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi.

Charles Barrera
Organisateur de la Section Echecs
du Club Léo Lagrange

**Jean Christophe
Carpentier**
Arbitre Principal